



Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain.

Membres présents :

M. Sylvain OBARA, M. Pascal MARTINET, M. Fabien OBARA, M. Romuald GARDEL, Mme Myriam CHARLIER, Mme Anne RAMAND, M. Guillaume FEVEZ

Membres absents excusés :

Mme Marie-Ange MOLLON, Mme Maryse SANZEY, M. Jean-Marc GILEWICZ

Pouvoirs :

M. Jean-Marc GILEWICK a donné son pouvoir à M. Guillaume FEVEZ

Mme Maryse SANZEY a donné son pouvoir à M. Anne RAMAND

Mme Marie-Ange MOLLON a donné son pouvoir à M. Sylvain OBARA

Ouverture de la séance à 19 h 00

1 / Désignation du secrétaire de séance : Anne RAMAND

2/ Le compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

3/Révision de la taxe d'aménagement secteur « Blé battu & rue de Condé »

Le maire rapporte brièvement le jugement administratif condamnant la commune à reverser une partie de la taxe à M. LANDREVILLE Loïc . Lorsque la taxe d'aménagement est inférieure à 5 % aucune motivation chiffrée n'est nécessaire dans la délibération, lorsqu'elle est supérieure à 5 % la décision doit être motivée avec des éléments chiffrés, ce qui n'a pas été le cas de la dernière délibération sur ce thème prise en 2013. Cette taxe devant servir au financement des travaux d'aménagement à réaliser.

Suite à cette décision judiciaire, un avocat a été consulté sur ce dossier, pris en charge par l'assurance pour apprécier la possibilité de faire appel.

A noter que cette décision n'a pas d'effet rétroactif pour ceux qui ont construit avant.

Pour être conforme à la législation, le conseil municipal doit se prononcer avant le 30/11/2021 sur le taux de cette taxe à appliquer à compter du 01/01/2022. Ainsi Le maire propose le taux de 5% pour la taxe d'aménagement sur ce secteur « Blé battu & Rue de Condé » et 2% sur le restant du village comme actuellement.

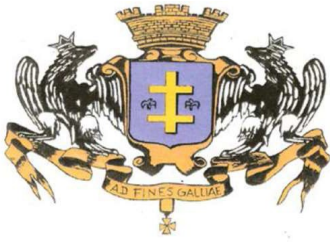
Après échange et par souci d'harmonisation, il est proposé de fixer cette dernière à 3% sur l'ensemble de la commune.

Après délibérations, il est proposé de fixer cette taxe à 3% sur l'ensemble du village.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4/ Points sur les travaux de voirie

- La réfection de la chaussée « rue Bourgeoise » a été réalisée dernièrement par TTP Derwich pour un montant de 12 752,88 € TTC.



Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain.

Le bicouche a été réalisé par H2P pour un montant de 4 800 € TTC.

La Codecom ayant la compétence sur la bande de roulement, la prise en charge de cette dernière lui a été faite. Après renseignements et échanges, il s'avère que cette dernière n'a pas été transférée en 2017 à la Codecom du fait de son mauvais état tout comme la rue Champ le Prêtre qui se trouve en zonage agricole.

En attendant de régulariser la situation, les travaux restent à 100% à la charge de la commune.

Autres travaux

- Rue Chanoine Joignon : une réunion de chantier a eu lieu lundi 29/08. L'entrepreneur présent conseille de supprimer les caniveaux à chaque extrémité (coté Chaumont et Marats) pour éviter les raccrocs lors des passages de véhicules, il y a des exutoires pour évacuer l'eau en souterrain. Cela facilitera le travail de rabotage.

Le vieux puits, toujours utilisable, ne sera pas supprimé mais on peut envisager sa restauration pour un embellissement.

Pendant les travaux rue du Chanoine Joignon, son accès sera interdit en partie, les canalisations doivent être changées avant la réfection de la chaussée par le SMGG.

- Cloches de l'église : le moteur du glas ne fonctionne plus. Un appel à l'entreprise Gradoux a été fait pour vérification et/ou réparation : le moteur du glas est hors d'usage, son devis de remplacement (moteur étanche + cerveau commutateur) s'élève à de 2 100 € TTC. Le moteur actuel est d'origine.

Le devis est accepté à l'unanimité.

- La ZDE : Le géomètre et la société de pyrotechnie (sécurité de l'armement) seront présents sur le site dès le 13 septembre et les travaux concernant les éoliennes débuteront la 2^{ème} quinzaine d'octobre 2021.
- Fibre optique : le déploiement de cette dernière avance et la fibre est tirée en grande partie sur le village. A certains endroits, elle sera démontée car certains poteaux (13) ne supportant pas la charge et devront être doublés. Nous attendons plus de précisions sur la mise en place. Pour l'instant pas de retard dans le planning par rapport aux prévisions.
- Certains exutoires d'eau pluvial ont été nettoyés, Il faudra envisager de faire le tour des regards du village afin de les nettoyer.

- Propositions de travaux à effectuer sur le village :

- Le lierre de soutènement du mur de l'église prend de l'ampleur, peut-être faut-il envisager de le couper.
- Comblir le vide laissé par la cabine téléphonique qui est devant le cimetière.
- Concernant les espaces verts, le maire fait remarquer qu'ils sont de plus en plus nombreux car les anciens qui le faisaient ne le peuvent plus. Le conseil municipal réfléchit à différentes solutions et prestataires pour effectuer les travaux.



Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain.

- Embellissement à organiser un peu plus l'an prochain.
- Eclairage public : le mât plié rue du Chanoine Joignon, voir pour le remplacement avec le SIE (80% de subvention)
- Matériel informatique : le matériel devenant obsolète et certains logiciels ne sont plus opérationnels, il a été décidé de changer l'ordinateur en optant pour un ordinateur portable. La demande de subvention a été faite avec un seul devis. Un second devis sera demandé.

Contrôle sécurité :

- Extincteurs : Altofeu (en lien avec Groupama) vient effectuer les vérifications le jeudi 16 septembre 2021 en association avec les agriculteurs. Théoriquement il ne faudrait pas déplacer les extincteurs communaux de leur local car plusieurs vérifications sont à effectuer sur l'emplacement : la hauteur, la fixation, l'étiquetage, le plan d'évacuation etc.) Il est décidé d'effectuer les contrôles au niveau de la commune à part de façon à refaire un état des lieux et de mettre à jour le registre précis. Son coût est de 4 € /par extincteurs + 28€ de déplacement pris en charge en partie par Groupama. Mr Romuald GARDEL est en charge du dossier et prendra contact avec le prestataire.
- Electricité : DEKRA pour la salle des fêtes. RDV le 23 à 10 H avec Mr Romuald GARDEL.
- Plan de sauvegarde communale PSC à mettre en place: intervention d'un prévisionniste proposée par Mr Romuald GARDEL sur toute la commune afin de recenser les différents hydrants, poteaux à incendie. Un logiciel dédié « **Escort** » sera installé sur le PC de la mairie pour permettre d'informer au fil de l'eau les services du SDIS des installations sécuritaires.

Cour de l'école : suite à de nouvelles dégradations constatées et réclamations des habitants (tuyau microstation cassé, barrières micro-crèche dégradées, canettes, consommation d'alcool, mégots, détritres ...) et arrêtés non respectés :

- 1^{er} arrêté municipal du 25 août 2020 relatif à l'accessibilité
- 2^{ème} arrêté municipal du 15 mars 2021 relatif à la pratique des ballons

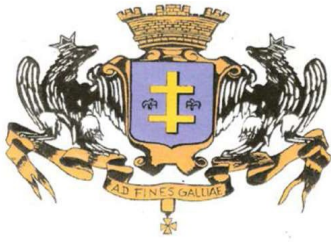
Après plusieurs avertissements auprès des jeunes et des parents concernés, nous ne constatons pas d'amélioration dans le temps concernant les arrêtés.

- Réflexion sur les solutions :
 - Installer des caméras de surveillance.
 - Interdire l'accès.
 - Signalement à la gendarmerie.

Dans un premier temps, le conseil municipal décide de faire un signalement auprès des autorités compétentes, soit la gendarmerie.

Cérémonies et réunions

- Commémoration de la Vaux Marie le 12 septembre 2021.
La cérémonie est organisée par la Sidi Brahim et les invitations sont également faites par la Sidi Brahim. Le verre de l'amitié a été proposé par la municipalité mais pour des questions d'organisation et de crise sanitaire, la Sidi Brahim a préféré de ne pas le faire.
La municipalité déposera 3 gerbes.



Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain.

- Fête patronale 24, 31 octobre et 1er novembre 2021
 - Les compteurs EDF type « forain » seront mis en place.
- Repas de l'amitié organisé par le Comité des fêtes le 4 septembre 2021 : consulter le site de la préfecture pour les conditions sanitaires.
- Marche des hommes le 25 septembre 2021 sur le territoire de la commune organisée par l'Aire Nouvelle. Plus d'informations dans le bulletin.
- Conférence par JP Harbulot, professeur d'histoire à la salle des fêtes le samedi 25 septembre à 14h 30 sur les résistants de Rosnes organisée par Mr Gand.
- Réunion de la Codecom sur le projet de Territoire le 15 septembre à Rembercourt :
 - 14 h les jeunes
 - 17 h les seniors
 - 20 h Attractivité du territoire
- Réunion des associations organisée par la Codecom le 11 septembre 2021 : la réunion est reportée à une date ultérieure.

Questions et informations diverses

- Rappel : Le site Internet est mis régulièrement à jour, voici son lien : <http://cmrembercourt.e-monsite.com/>
- Maison de Santé : il a été proposé un partenariat avec la Codecom concernant un projet de transfert de la micro-crèche vers la maison de santé. Des discussions sont en cours.
- Demande pour une commande groupée de fuel : Il est possible de se créer un espace personnel en ligne sur **UFC que choisir fuel**, puis de faire sa demande en indiquant la quantité souhaitée et la date limite de livraison souhaitée. Vous serez rappelé pour vous proposer le meilleur tarif et une date de livraison.
- Marie-José Chenot formule une demande écrite à la mairie pour racheter un bout de chemin situé derrière la mairie de Sommaisne entre sa maison d'habitation et les hangars (~330 mètres carrés) pour un montant de 300 euros hors frais annexes.
La commune doit se renseigner davantage sur les éventuels frais annexes.
- Salle des fêtes :
l'huissier de la porte a été réparé (serrure changée)
les portes des grands placards ont été remis en état par Bertrand
La cuisine serait à refaire, car trop petite et pas fonctionnelle.

La séance est levée à 23 h.